



tenue de la réception en Sous-Préfecture
le 16.7.1997 et de la publication
le 8.7.1997
Le Maire, Pour le Maire
et par délégation
Secrétaire Général Adjoint

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997

DELIBERATION N° 97/07/196

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION « AMBITION 92 »**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1611-4,

VU le code des communes, et notamment l'article R 212-10,

CONSIDERANT que l'association « Ambitions 92 » a organisé le 16 mars 1997 le Semi-Marathon International de la Vallée de l'Yerres et a sollicité, pour équilibrer le budget de cette manifestation, une aide financière de la commune,

VU l'avis des commissions Sports-Loisirs-Jeunesse et Finances,

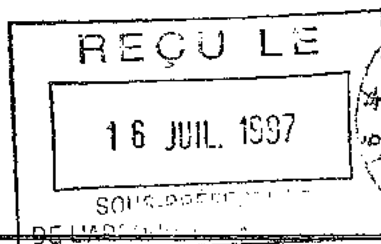
Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (4 abstentions : M. DESPREZ + pouvoir, Mme MERY, M. GAUTHIER),

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30.000 F à l'association « Ambitions 92 »,

DIT que suite à la décision modificative n° 1 du 30 juin 1997, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1997, fonction 2, sous-fonction 2513, nature 65748.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

